

CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2023

CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2023

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 6 juin 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129449

CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions (note 3)	1 164 660	892 910
Autofinancement		
Multimédia et communications	27 361	45 473
Intérêts	11 407	2 465
Membres déposants	8 500	8 900
Formation et animation	8 212	32 528
Dons	4 584	-
Membres groupes régionaux et locaux	3 545	4 090
Autres	1 643	6 624
Membres groupes nationaux et provinciaux	880	1 275
Revenus de services	100	5 179
	<u>1 230 892</u>	<u>999 444</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	880 984	717 630
Honoraires	94 610	71 893
Loyer et entretien	84 605	75 294
Honoraires professionnels	24 885	17 622
Matériel informatique	24 270	10 361
Déplacements et représentation	8 136	1 704
Assurances et taxes	7 781	6 546
Acquisition de documentation	6 908	6 828
Réseau de communication	6 193	10 022
Dépenses des comités	5 281	5 507
Télécommunications	4 880	4 633
Frais de bureau	4 171	2 224
Frais d'expédition	2 422	2 743
Acquisition d'abonnements	3 861	6 364
Formation et perfectionnement	1 595	7 877
Publicité et promotion	1 251	486
Intérêts et frais bancaires	1 235	1 210
Mauvaises créances	166	1 680
Cotisations et contributions	945	1 451
Photocopies et impressions	698	9 151
Location d'équipement	20	-
Amortissement des immobilisations	-	1 642
	<u>1 164 897</u>	<u>962 868</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>65 995</u>	<u>36 576</u>

CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE

ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023			2022
	Investi en immobilisations	Affecté (note 10)	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	-	184 460	256 430	404 314
Excédent des produits sur les charges	-	(4 095)	70 090	36 576
SOLDE À LA FIN	-	180 365	326 520	440 890

¹ Représente l'amortissement des immobilisations

CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE

BILAN

AU 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	707 719	535 842
Subventions à recevoir (note 6)	252 729	196 229
Clients	10 323	12 163
Taxes à la consommation	6 976	8 615
Frais payés d'avance	<u>2 900</u>	<u>1 044</u>
	980 647	753 893
 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	 -	 -
	<u>980 647</u>	<u>753 893</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	109 581	62 231
Apports reportés (note 10)	<u>364 181</u>	<u>250 772</u>
	<u>473 762</u>	<u>313 003</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	-	-
AFFECTÉ (note 10)	180 365	184 460
NON AFFECTÉ	<u>326 520</u>	<u>256 430</u>
	<u>506 885</u>	<u>440 890</u>
	<u>980 647</u>	<u>753 893</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	65 995	36 576
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	-	1 642
	<u>65 995</u>	<u>38 218</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	(56 500)	(181 484)
Clients	1 840	7 195
Taxes à la consommation	1 639	14 740
Frais payés d'avance	(1 856)	247
Créditeurs	47 350	(12 388)
Apports reportés	113 409	81 256
	<u>105 882</u>	<u>(90 434)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>171 877</u>	<u>(52 216)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	171 877	(52 216)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>535 842</u>	<u>588 058</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>707 719</u></u>	<u><u>535 842</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à un an.

CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE est un organisme à but non lucratif, constitué selon la Loi sur les corporations canadiennes. L'organisme poursuit ses activités sous la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (Loi BNL) depuis le 10 février 2014.

L'organisme a obtenu son statut d'organisme de bienfaisance le 29 janvier 2015, et à ce titre, il est exempté de l'impôt sur le revenu au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

le développement, l'organisation et la gestion d'un centre de documentation dans les domaines de la condition féminine et de l'éducation des adultes, y compris l'alphabétisation;

l'accès public à cette documentation et la promotion de son utilisation.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Ventes de services

Les produits relatifs à la vente de services sont constatés à l'état des résultats lorsque le service est rendu.

Cotisations

Les produits de cotisations sont constatés à l'encaissement.

CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	20%
Équipement informatique	Amortissement linéaire	33%

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

3- SUBVENTIONS	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		
Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation - PACTE	386 737	286 954
Soutien aux organismes communautaires - Alpha	154 211	161 667
Service documentaire et informationnel - SDI	163 282	204 953
Ministère des Femmes et Égalité des genres Canada	94 856	78 815
Ministère de la Famille	44 319	-
Secrétariat à la condition féminine - Répertoire	75 014	58 693
Secrétariat à la condition féminine - Égalité	-	60 519
Emploi-Québec - CIT	14 584	13 560
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	50 000	-
Fondation Lucie et André Chagnon	174 543	27 749
Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU)	7 114	-
	<u>1 164 660</u>	<u>892 910</u>

4- DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Environ 57 % (66 % en 2022) des revenus de l'organisme proviennent des subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Comme il s'agit d'une source importante de revenus, la direction est d'avis que les retards dans l'encaissement de ces subventions influent négativement sur la capacité de l'organisme à maintenir ses activités en temps opportun.

5- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisme adhère à un régime interentreprises à prestations déterminées. Les cotisations patronales et la méthode pour calculer la rente normale sont déterminées à l'avance. Le coût des engagements du régime, déduction faite de la cotisation patronale qui y est fixée, est totalement à la seule charge des participants actifs au régime.

La charge encourue est comptabilisée à l'état des résultats sous la rubrique "Salaires et charges sociales" et se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Régime de retraite	<u>14 505</u>	<u>19 164</u>

6- SUBVENTIONS À RECEVOIR

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Service documentaire et informationnel - SDI	105 619	102 337
Soutien aux organismes communautaires - Alpha	91 102	93 892
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	50 000	-
Ministère de la Famille	6 008	-
	<u>252 729</u>	<u>196 229</u>

CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2023

7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	58 354	58 354	-	-
Équipement informatique	92 922	92 922	-	-
	<u>151 276</u>	<u>151 276</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

8- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 100 000 \$ et d'une carte de crédit de 15 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 9,7 % (5,45 % en 2022) et garantie par l'encaisse, les placements et l'universalité des créances. Au 31 mars 2023, le solde de la marge de crédit est nul (nul en 2022) et le solde de la carte de crédit était de 866 \$.

9- CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Salaires et vacances	60 655	47 756
Fournisseurs et comptes à payer	43 410	11 166
À remettre à l'État	5 516	3 309
	<u>109 581</u>	<u>62 231</u>

10- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2022	Encais- sements/ Octrois	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2023
	\$	\$	\$	\$
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur				
Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation - PACTE	127 192	346 060	386 737	86 515
Soutien aux organismes communautaires - Alpha	-	154 211	154 211	-
Service documentaire et informationnel - SDI	-	163 282	163 282	-
Secrétariat à la condition féminine - Répertoire	41 307	41 902	75 014	8 195
Ministère des Femmes et Égalité des genres				
Canada	22 022	78 908	94 856	6 074
Fondation Lucie et André Chagnon	60 251	377 689	174 543	263 397
	<u>250 772</u>	<u>1 162 052</u>	<u>1 048 643</u>	<u>364 181</u>

CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023

11- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le 30 mai 2022, le conseil d'administration a annulé les montants réservés et non dépensés et a décidé d'affecter un montant de 184 460 \$ à de nouveaux projets. L'actif net affecté se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Site Web	80 365	84 460
Projet Pôle expertise TIC	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
	<u>180 365</u>	<u>184 460</u>

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs et les subventions à recevoir. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs et les subventions à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêts à taux fixe et variable.

La marge de crédit porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.